



Coopération internationale: les collectivités manquent à l'appel

Face aux enjeux majeurs de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans de nombreux pays, les élus locaux français déjà engagés enjoignent leurs collègues d'amplifier le mouvement.

PROPOS RECUEILLIS AUPRÈS D'AÏSSATOU N'DIAYE-SYDNEI - PROGRAMME SOLIDARITÉ EAU

Les projets à financer existent, et le cadre juridique français a été adapté. Grâce à la loi Oudin-Santini de 2005, les collectivités, syndicats des eaux, établissements publics, et les agences de l'eau, ont le droit d'y consacrer jusqu'à 1% des recettes perçues pour l'eau et l'assainissement. Une nouvelle mobilisation est indispensable car les collectivités prêtes à développer des partenariats restent encore trop peu nombreuses.

Les «élus de l'eau»

Parce que les projets de partenariats leur tiennent à cœur, ces élus solidaires ont décidé de prendre part à la campagne des «Elus de l'eau» lancée par le programme Solidarité Eau (pS-Eau), réseau de tous les acteurs de la coopération dans le domaine de l'eau.

Les élus déjà engagés dans des projets de coopération décentralisée, comprennent mal pourquoi il n'y a pas davantage d'initiatives soutenues et sont prêts à témoigner de la valeur de leurs actions. Les financements obtenus par le 1% eau permettent de mobiliser, jusqu'à 30 millions d'euros chaque année à l'initiative des acteurs locaux constate le pS-Eau qui assure chaque année un suivi des engagements financiers de l'action extérieure des collectivités territoriales et des agences de

l'eau. Cette mobilisation des collectivités françaises n'atteint pas le 1/4 du potentiel, ce qui se conjugue avec la faiblesse des engagements de l'Aide Publique au Développement (APD) des États – qui n'atteignent pas le niveau espéré (0,7% du PIB). Résultat: de nombreux projets qui pourraient améliorer la situation des plus démunis, pourtant en phase opérationnelle, sont bloqués faute de financement.

Tous les élus convaincus de l'importance de s'engager en faveur de la solidarité pour l'eau sont invités à rejoindre la campagne des élus de l'eau et à signer la «charte» associée, document symbolique rassemblant les élus autour de valeurs communes (droit à l'eau, rôle primordial des autorités locales dans la maîtrise d'ouvrage, respect des parties prenantes, etc.).

Des impacts positifs sur les territoires

La mobilisation en faveur de la coopération dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement offre de nombreuses opportunités de réveil de l'intérêt local pour chaque collectivité française:

- s'interroger sur ses propres comportements,
- sensibiliser ses usagers aux enjeux de l'eau sur son territoire (utilisation et protection de la ressource),

- insuffler chez ses administrés un sens de la citoyenneté mondiale,

- créer une dynamique de partenariat avec différents acteurs de son territoire (les agences d'urbanisme, les hôpitaux ou encore les syndicats des eaux),

- stimuler le tissu associatif local et valoriser ses actions.

Les bénéficiaires de l'engagement des collectivités territoriales en faveur de l'accès universel aux

30 M€ d'aides
des collectivités locales
à l'international chaque année

services d'eau et d'assainissement sont donc nombreux. Puisse cette campagne des élus de l'eau inciter d'autres collectivités à prendre part à cette dynamique de coopération. ○

Voir revue de l'agence de l'eau n°129 de mars 2015 et site www.pseau.org



Question à Anne-Lise Jacquet



Anne-Lise Jacquet est vice-présidente en charge de l'eau et de l'assainissement de Bordeaux Métropole, et membre du comité de bassin Adour-Garonne

■ Déjà engagée dans la solidarité internationale pour l'eau, quel message voulez-vous transmettre ?

Bordeaux métropole, qui mobilise 200 000 euros par an sur la facture d'eau pour la solidarité internationale, veut inciter à l'action. En France, pays riche, nous avons l'obligation morale d'aider chacun à avoir accès à l'eau le mieux possible. Le pS-Eau fait partie des relais sur lesquels s'appuyer pour que le financement aille bien là où il faut qu'il aille. Son réseau d'experts de terrain est un vrai plus, une présence utile, sur laquelle on peut compter.

Personnellement, avec cette charte des élus de l'eau, je vais m'investir pour qu'un maximum d'élus s'engagent. Il faut absolument mettre en application la loi Oudin-Santini. Imaginez l'ampleur que pourrait atteindre un projet fédérant l'ensemble des métropoles françaises par exemple ! Nous pourrions vraiment changer la donne pour des pays qui sont en très grande souffrance pour l'eau et qui ont impérativement besoin d'aide dans les années à venir, comme Haïti.

Les élus et présidents des comités de bassin mobilisés pour l'international

La coopération dans le domaine de l'eau et de l'assainissement est bien structurée en France. Dans cette organisation globale, les élus des comités de bassin sont un rouage majeur avec l'objectif de la préparation des 11^e programmes des agences de l'eau.

PROPOS RECUEILLIS AUPRÈS DE **JOËL MARTY** - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Les présidents des comités de bassin se sont rencontrés le 1^{er} février 2017 pour faire un bilan des actions internationales des agences de l'eau et ouvrir les perspectives pour l'avenir. Une première !

Coordination au niveau des agences et des comités de bassin

Les agences de l'eau se sont organisées pour travailler ensemble depuis plusieurs années dans le domaine de la coopération internationale, afin de faire converger leurs initiatives et leurs interventions pour toujours plus d'efficacité pour les plus démunis. L'agence de l'eau Adour-Garonne coordonne d'ailleurs le groupe de travail interagences sur ce sujet. Pour les élus représentant les comités de bassin, il s'agissait aussi de partager les enjeux des années à venir, afin que la préparation des 11^e programmes des agences de l'eau (2019-2024) se fasse de manière cohérente.

Une base de réflexion sur l'évolution des actions

Prise globalement, l'intervention des agences est un très important levier de l'action internationale française, ne serait-ce que par le montant global du budget qu'elles y accordent. Elles jouent aussi un rôle majeur dans de nombreux échanges et partenariats, avec des actions spécifiques au niveau de la gouvernance de l'eau, issues de leur expérience.

Au bilan du travail interagences ces dernières années, les partenariats des agences et de l'Onema/AFB avec les autres acteurs nationaux et internationaux ont été mieux structurés. Une position commune a également été affinée sur de nombreux sujets, comme les modalités de financement des opérations, ou le contrôle des aides.

Ce sujet des contrôles reste un enjeu important pour les 11^e programmes, notamment. Si la totalité des domaines d'intervention n'a pu être abordée lors de cette réunion, de nombreuses propositions ont été émises pour les six années à venir. ○



© Joël Marty - AEAG

La réunion des élus des comités de bassin des 6 agences de l'eau de février 2017.

Enjeux et idées débattues

Actions de solidarité

- Enjeu majeur de contribuer à l'atteinte du 6^e objectif de développement durable (ODD) des Nations unies : garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement, et assurer une gestion durable des ressources en eau ;
- Ciblage sur l'accès à l'eau pour la consommation humaine ;
- Pérennisation des projets, assurée par les structures locales participant au financement, et prévoyant le paiement d'un prix de l'eau ;
- Implication des jeunes générations ;
- Valorisation de celle des acteurs économiques français.

Coopération institutionnelle

- Meilleure articulation à trouver avec la coopération décentralisée (possibilité de bonifier les taux d'aide, et d'appels à projets sur les zones où sont développées des coopérations institutionnelles) ;
- Meilleure articulation à trouver avec les politiques européennes (outils et méthodes à valoriser, et inversement retour d'expérience possible des agences, de par leurs interventions à l'international).

Aide d'urgence

- Mobilisation possible ponctuellement suite à une catastrophe naturelle, avec une organisation générale, la décision inter-agences, et la coordination avec le ministère des Affaires étrangères et du développement international, qui s'affinent progressivement ;
- Mieux cadrer les conditions d'intervention (critères, accord cadre).

Action de «plaidoyer» (voir article page 29 sur le PFE)

- Meilleure implication des comités de bassin et des agences, au vu de leur rôle réel, financier, technique et dans la gouvernance ;
- Meilleure intégration à la vision stratégique globale française, en lien avec les ministères concernés.

53 M€ d'aides
des agences de l'eau pour

1000 opérations de
2013 à 2016